

Comment travailler en Allemagne

-Voici pour information votre droits et votre devoirs

Qu'est-ce-qu'il faut savoir au début pour donner une bonne impression à l'entreprise ?

Être à l'heure :

En Allemagne il est très important d'être à l'heure. Il serait utile que tu testes le trajet de travail quelques jours en avant. En plus tu peux plier le tenue de travail dans la soirée avant, même que ton sac.

La Politesse :

Soi gentilles avec tous les collègues. Il faut que tu utilises « bitte » et « danke » . Tous les personnes se souhaitent un bienvenue et au revoir en combinaison avec un peu de small talk, c'est absolument normal.

S'ouvrir l'esprit

Si tu as des problèmes à comprendre quelques choses, n'hésites pas de demander conseil. Posant des questions tu peux démontrer ton intérêt et tu évites des fautes.

Se faire une idée de l'ensemble

Surement il y'a beaucoup de nouveau pour toi. Prennes des notes.

Proposer son aide

Est-ce que les fleurs ont besoin de l'eau ? Quelqu'un devrait ranger la cuisine ? Peut - être c'est à toi d'aider ? Voici tu peux bien proposer ton aide.

Attendre une réaction

Tu peux attendre une réaction de ton chef sur le travail. N'oublies pas de demander ton chef régulièrement. Pour exemple qu'est ce que tu fais bien ? Est'ce qu'il y a encore quelque chose dans lequel tu peux t'améliorer ?

Chercher de l'aide

S'il y a des problèmes, n'hésites pas de chercher de l'aide soi dans l'entreprise soi à l'agence pour l'emploi. Il y a des aides très différentes- si tu as par exemples des difficultés à l'école professionnelle. En parallèle de l'apprentissage sur le lieu de travail il y a la possibilité de demander des cours particulières en allemande mais aussi dans les autres matières.

Discute les problèmes

Quelquefois il y a des problèmes au début. Tous les débuts sont difficiles. Laisse pas tomber. Si tu restes en contact avec tes amis, tes collègues ou les parrains on peut certainement trouver une solution pour tous.

Il faut seulement travailler avec un contrat de travail.

Règlement dans le contrat de travail :

Heures de travail :

Normalement on travaille 8 heures par jour.

Exceptionnellement il est aussi possible de travailler jusqu'aux dix heures par jour. Quand même il est importante que après six mois ou vingt-quatre semaines tu n'as pas travailler plus que huit heures en moyenne.

Il faut faire une pause aussi. D'après six heures de travail tu as une demi-heure de pause et après neuf heures de travail il y a une pause forcée de quarante-cinq minutes.

Entre deux journées de huit heures de travail il faut toujours faire une pause de dix heures au moins.

Un emploi à durée déterminée

Souvent il y a des contrats de travail à durée déterminée, c'est à dire qu'il y a une fin terminée. Mais naturellement tu peux prolonger le contrat. Pour ca tu devrais parler avec ton chef le plus tôt possible. Cette prolongation peut être à nouveau un emploi à durée déterminée, mais aussi à durée indéterminée.

Le salaire

Le salaire faut être négocié avec ton chef.

Le salaire minimum en Allemagne est actuellement de 9,19 € / heure, à partir de janvier 2020, il est de 9,35 € / heure.

L'exception confirme la règle : les moins de 18 ans, les apprentis, les stagiaires jusqu'au trois mois, et personnes en qualification pour l'entrée dans la formation en entreprise. Tout ceux n'obtiennent pas le salaire minimum.

Maintien du salaire en période de maladie

Si tu es malade sans être responsable tu maintiens du salaire aussi en période de maladie à cent pour cents. L'entrepreneur faut payer au maximum six semaines. À condition que ton contrat existe depuis quatre semaines ininterrompues.

En cas de maladies plus que six semaines la caisse d'assurance –maladie va payer le salaire pour un maximum de 78 semaines pendant trois années. La caisse d'assurance – maladie paye 70 pour cent de ton salaire normale.

S'il te plait fais attention au paragraphe qui traite la maladie !

Le délai de préavis

Dans le contrat de travail tu peux voir le délai de préavis. D'après la période d'essai le contrat de travail peut être terminé avec un délai de préavis de quatre semaines avant le 15. du mois ou avant la fin de mois. Si la loi se référant à la protection contre le licenciement est mentionnée, ça suffit. Occasionnellement il y a aussi des délais de préavis plus longue, par exemple à la fin du trimestre (fin du mars, fin du juin, fin du septembre, fin du décembre).

Activité secondaire

Au fond tu peux travailler en plus dans les vacances, les jours libres ou généralement au fin de la journée de travail. Mais fait attention que c'est pas en concurrence avec ton entreprise. L'employeur peut demander aussi que tu demande la permission pour une activité secondaire.

Lieu de travail

Normalement il y a un lieu de travail fixe. Mais il y a aussi des occupations où il faut voyager ou par exemple des monteuses qui conseillent des clients. Tous ces informations se trouvent aussi dans ton contrat de travail.

La période d'essai

Pendant la période d'essai le contrat de travail peut être terminé sans raisons de l'employer mais aussi de toi. La période d'essai est réglée dans le contrat et elle dure entre deux mois et quatre mois, au maximum six mois. S'il y a pas de règlement sur le délai de préavis tu as une période d'essai de quatre semaines.

Le devoir de secret professionnel

Partout il y a des affaires confidentielles dont on ne parle pas avec d'autres personnes. Il est très important que vous acceptes le devoir de secret professionnel.

L'activité régulière

Votre activité régulière est mentionnée dans le contrat.

Des heures supplémentaires

Parfois il peut être nécessaire de faire des heures supplémentaires. Tu trouves le règlement par-dessus dans le contrat.

Les jours de vacances

Un salarié a des jours de congé légaux au minimum de 20 jours par an, s'il travaille régulièrement 5 jours par semaine. Si tu travailles régulièrement 6 jours par semaine, tu as au minimum 24 jours de congé légaux. Les jeunes et les personnes handicapées ont des jours en plus.

Dans la majorité des entreprises il est la règle qu'on fait une demande de congé au début de l'année. Ton chef finalement décide si tu peux faire des vacances comme tu voudrais. Ton chef devrait considérer les demandes de tes collègues aussi, spécialement dans les vacances scolaires par exemple les pères de famille vont être favorisés.

Si tu n'as pas la possibilité de faire des vacances pendant l'année il est exceptionnellement possible de remettre les jours de vacances jusqu'au 30. Mars de l'année suivante.

Si tu deviens malade pendant tes vacances tu as besoin d'un certificat médical pour ton chef. En ce cas les jours de maladie peuvent être remboursée

Seulement dans une situation d'urgence tu peux annuler tes vacances.

Congé exceptionnel :

- Pour cause de décès d'un membre de la famille
- Ton propre mariage
- Ton propre déménagement

Toujours du devrais demander ces jours séparé.

Fermeture annuelle

Dans quelques entreprises il y a des fermetures annuelles. Tout l'entreprise est fermé en ce temps la et ces jours fixe sont déduit du contingent des jours de congé.

Le congé de maternité

Pour des femmes enceintes il y a 14 semaines de congé de maternité. Exactement six semaines en avant l'accouchement et huit semaines d'après les femmes peuvent rester à la maison et maintiennent le salaire a cent pour cent.

La rupture du contrat

Dans le contrat de travail on règle aussi la pénalité en cas de la rupture du contrat

Contractentes ?

Qui sont les contractentes ? Cela doit être mentionnée dans les papiers.

Convention collective

Pours quelques métiers il y a des conventions collectives. La convention collective est négociée entre le syndicat patronal et le syndicat de salaire. On discute le standard minimum pour :

Le salaire, le salaire pour les personnes en formation professionnelle, la prime de vacances, les jours de vacances, le délai de préavis et beaucoup d'autres choses.

Le syndicat

Le syndicat, c'est l'association des salariés. Il représente les intérêts de leurs membres. Le syndicat négocie avec le syndicat patronal les conditions générales du travail et les droits de cogestion. Le syndicat peut aussi lancer un ordre de grève. La grève est un droit fondamental reconnu à tous les salariés.

Les syndicats représentes les intérêts des salariés des entreprises aussi en politique et ils peuvent t'aider au tribunal du travail.

L'appartenance à cette association est facultative.

Plusieurs informations tu peux trouver ici :

<http://www.dgb.de/extra/fluechtlinge/gewerkschaftsinfos-zum-thema-fluechtlinge>

Le bulletin de salaire

Dans le bulletin de salaire tu peux voir ton salaire brut, le revenu avant impôt, les coûts directs pour les assurances sociales et tout ça. Il y a aussi les informations personnelles.

À la fin de l'année tu obtiendras un document « Lohnsteuerabrechnung » dont tu as besoin pour la déclaration des revenus.

Voilà les abréviations qu'on trouve sur le bulletin de salaire :

- AN = Arbeitnehmer/Arbeitnehmerin- salarié
- AG = Arbeitgeber/Arbeitgeberin- l'employeur
- KV = Krankenversicherung- la caisse d'assurance-maladie
- SV = Sozialversicherung – l'assurance sociale
- RV = Rentenversicherung – l'assurance retraite
- AV = Arbeitslosenversicherung – l'assurance chômage
- PV = Pflegeversicherung – l'assurance dépendance
- Üb-Std. = Überstunden – des heures supplémentaires
- VWL = Vermögenswirksame Leistungen – prestations de l'employeur favorisant l'épargne et faisant partie du salaire

La maladie

Qu'est ce que je fais en cas de maladie ?

Si tu es malade il est très important d'informer l'entreprise. Le mieux serait de téléphoner le matin avec ton chef. Si c'est possible tu peux dire aussi combien de temps tu vas être absente.

Au plus tard le troisième jour tu as besoin d'un certificat médical (Arbeitsunfähigkeitsbescheinigung = certificat d'incapacité de travail). Parfois aussi déjà le premier jour, tu devrais demander ton chef pour le règlement dans ton entreprise.

Tu obtiendras trois exemplaires du certificat d'incapacité de travail, la première est pour toi, la deuxième pour l'entreprise et la troisième pour la caisse d'assurance maladie.

Si tu n'as pas une maladie urgente tu devrais aller au médecin après le travail.

Le licenciement

Le licenciement peut être sans préavis ou en respectant le préavis.

Le licenciement en respectant le préavis peut être pour motif économique mais aussi à cause du comportement ou à cause des raisons personnelles.

Le licenciement sans préavis est plus rare. Normalement on obtienne un rappel à l'ordre en avant. Si un délégué du personnel existe il faut donner son assentiment.

Déclaration d'impôt

Le montant non imposable s'élève à 9.000,-EUR . Si le revenu s'élève à plus que ça il faut payer l'impôt sur le revenu. Ça se passe automatiquement par retenue du salaire.

Avec la déclaration d'impôt il y a la possibilité de documenter tous les l'impôt mais aussi tous les dépenses en relation avec le travail, par exemple les frais professionnelles (les frais de transport, matériaux au besoin de la profession, vêtement de travail etc.) mais aussi des dépenses spéciales (dons pour œuvres caritatives). S'il vous plaît fait attention aux recus.

Il est obligatoire de faire la déclaration d'impôt jusqu'au 31. Mai. Tu obtiennes les formules à au fisc ou online via « elster ».

Certificat de travail

Si tu quitte l'entreprise tu peux demander un certificat de travail et références. Le certificat décrit ton travail est tous ce que tu as fait dans l'entreprise. Ton comportement social et ton aptitude au travail en équipe vont être jugé aussi. La formulation faut être toujours positive.

Sources

- <http://www.arbeitsratgeber.com/kuendigung/>
- <http://www.azubi-atlas.de/lexikon/urlaub/>
- http://www.bmas.de/DE/Service/Glossar/Functions/glossar.html;jsessionid=7F3C3845737C862613EDFCF0F05EC795?cms_lv2=75984
- http://www.info-arbeitsrecht.de/Arbeitsrecht_Kuendigung/arbeitsrecht_kuendigung.html
- <https://www.nettolohn.de/pkv-lexikon/mutterschaftsurlaub.html>
- <http://www.planet-beruf.de/schuelerinnen/einsteigen/ausbildung-so-gehts/tipps-fuer-einen-guten-anfang/>
- <http://www.zeit.de/campus/2014/s1/arbeitsvertrag-inhalte>